

# ÉTAT DES LIEUX

Entrée   
Sortie

Date : ..... / ..... / .....

## Bailleur(s)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....

## Locataire(s)

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....

## Adresse du bien en location

Adresse : .....

## Relevé des compteurs

### Électricité

Compteur n° : ..... Date : .....  
Puissance : ..... Jour : .....  
Emplacement : ..... Nuit : .....

### Gaz

Compteur n° : ..... Relevé : .....  
Emplacement : ..... Date : .....

### Eau chaude

Compteur (m3) : ..... Relevé : .....  
Emplacement : ..... Date : .....

### Eau froide

Compteur (m3) : ..... Relevé : .....  
Emplacement : ..... Date : .....

## Nombre de clés remises

Logement : ..... Cave : ..... Autre : .....  
Entrée immeuble : ..... Boîte aux lettres : ..... : .....  
Garage : ..... Local poubelle : ..... : .....

Paraphe :

# Installations

Chauffage collectif

Chauffage individuel :  Gaz  Électricité  Autre : précisez .....

État du circuit d'évacuation des produits de combustion :

Dernière visite d'entretien : ..... / ..... / ..... Ramonage effectué le : ..... / ..... / .....

Nombre de radiateurs eau : .....  Nombre de convecteurs électriques : .....

Nombre de cheminée : ..... Dernier ramonage : ..... / ..... / ..... Ballon d'eau chaude ..... litres

## Etat du logement

Entrée	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

Séjour	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

Paraphe :

<b>Salon</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 1</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 2</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

Paraphe :

<b>Chambre 3</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

<b>Chambre 4</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					

<b>Cuisine</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					
Four					
Plaque de cuisson					
Lave vaisselle					
Lave linge					
Réfrigérateur					
Meuble évier					

Paraphe :

<b>Salle de bains</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					
Baignoire et bidet					
Douche					
Evier					
Robinetterie					

<b>WC</b>	Très bon état	Bon état	État moyen	Mauvais état	Commentaire
Sol					
Murs					
Plafond					
Menuiserie					
Vitres-Volets					
Placards					
Électricité					
Tuyauterie/Chauffage					
Ventilation					
Chasse d'eau					
Cuvette					

**Autres pièces :** Balcon, terrasse, buanderie...

Paraphe :

## Autres commentaires :

**Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de compléter l'état des lieux d'entrée :**

- dans les 10 jours suivant sa date de réalisation pour tout élément concernant le logement,
- le premier mois de la période de chauffe concernant l'état des éléments de chauffage.

### Entretien courant et menues réparations

Le locataire doit veiller à maintenir en l'état le logement qu'il occupe.

À ce titre, il doit assurer l'entretien normal du logement et de ses éléments d'équipement, ainsi que les menues réparations nécessaires à moins qu'il ne prouve qu'elles sont dues à la vétusté, à une malfaçon ou à la force majeure.

À défaut, le bailleur peut retenir sur le dépôt de garantie les sommes correspondant aux réparations locatives qui n'ont pas été effectuées par le locataire, justificatifs à l'appui.

### Le(s) Bailleur(s)

Signature précédée de la mention  
"lu et approuvé"

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....

### Le(s) Locataire(s) et cautions éventuelles

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"

Fait à .....

Le ..... / ..... / .....